

Monsieur le Préfet, monsieur l'inspecteur d'académie, monsieur le représentant du Conseil Général, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

L'école publique est malade, mais pas d'une maladie que l'on guérit à coup d'expédients, non, l'école publique souffre d'un mal qui la ronge de l'intérieur, au même titre que d'autres services publics tout aussi essentiels pour l'avenir de notre pays, surtout en temps de crise, comme la santé, l'emploi, l'environnement, les transports, la télécommunications...

Cette maladie, elle porte un nom savant, la RGPP (pour révision générale des politiques publiques) mais pour le commun des mortels, et probablement celles et ceux qui ont défilé massivement le 29 dans les rues des principales villes de notre pays, son nom le plus courant est « libéralisme ».

Menée tambour battant par les cadres de notre administration, certains ici présents, sous la houlette de son rapporteur Eric Woerth, par ailleurs ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, la RGPP devrait générer dès 2009 un gain de 30600 « équivalents temps pleins ». Sur la période 2009-2011, l'Etat entend ainsi économiser 7,7 milliards d'euros sur les finances publiques. Belle performance... mais dans quel but ?

Le but, il n'y en a qu'un dans le modèle du capitalisme de marché : permettre à une minorité d'individus de s'enrichir très vite, sur le dos du reste de la population. Inutile de s'étendre là-dessus...

Maintenant, observons de près comment notre administration entend se serrer la ceinture, ce que l'un des prédécesseurs de monsieur Darcos avait résumé sous la maxime « dégraisser le mammoth » ce qui, au passage, montre bien que la RGPP est une maladie fort ancienne...

Puisque nous sommes en CDEN, nous nous concentrerons sur le service public d'éducation, et plus particulièrement sur le premier degré à l'ordre du jour. Mais la réforme de la seconde avec au passage la suppression d'options et de postes d'enseignants, repoussée grâce à la mobilisation des lycéens, le raccourcissement des parcours de formation dans l'enseignement professionnel, après le dénigrement de celui-ci au profit de l'apprentissage, la fermeture de services administratifs participent également de cette réduction de voilure opérée par l'Etat.

Dans le premier degré, l'année scolaire a débuté en fanfare avec des nouveaux programmes que l'Etat a préféré communiquer en priorité aux familles avant de les transmettre aux enseignants, nouveaux programmes qui entérinent les préoccupations nationales de ces dix dernières années : retour aux fondamentaux avec en corollaire les 15% d'illettrés, mot que même notre ministre ne sait pas correctement orthographier, c'est dire si la crise couve ! Le message officiel est qu'il faut ré-instaurer les bonnes vieilles méthodes, celles qui ont fait leur preuve car le niveau baisse, c'est indéniable... Ce discours, bien rôdé, on peut le lire sur le site Internet de l'union pour un mouvement populaire.

Petite parenthèse : vous le savez probablement tous ici, le mot illettrisme est un mot relativement récent dans la langue française, inventé par l'association ATD Quart Monde et introduit dans le courant des années 80 comme un critère servant à mesurer la misère sociale. En 1988, le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme avait recensé 2,2 millions de personnes n'arrivant ni à lire ni à écrire en France. Le plus étonnant était que la majorité des personnes concernées, soit 48%, avaient plus de 64 ans...

Phénomène nouveau l'illettrisme ? Baisse du niveau scolaire ? Méthodes pédagogiques d'antan meilleures que celles d'aujourd'hui ? Voilà des questions que plus personne ne se pose tant il est établi qu'on en connaît déjà les réponses... Voilà la magie du discours libéral, faire passer pour véridiques des contre vérités servant à justifier ensuite les réformes destructrices de service public. Je referme la parenthèse et vous renvoie à la lecture du *livre de Claude LELIÈVRE « Les politiques scolaires mises en examen » (- ESF - 2002)* qui pose les questions que certains hommes politiques n'ont pas dû se poser.

Ne nous attardons pas sur ces nouveaux programmes qui comme leurs précédents, ceux de 2002, n'auront pas le temps d'être bien appliqués et surtout évalués qu'ils seront balayés par un successeur du ministre actuel, au détriment des dépenses publiques, mais là, la cour des comptes ferme les yeux... Cette rentrée a vu aussi arriver l'aide personnalisée dans les écoles, qui commence à produire des effets indésirables : stigmatisation des élèves suivis, certains demandant à arrêter et à retourner en récré avec leurs petits camarades, troubles du comportement en groupe chez d'autres, qui ayant bénéficié de rapports privilégiés avec l'enseignant, ne savent plus quelle place est la leur en grand groupe, absence de temps de concertation pour les enseignants, des journées à rallonge avec une maigre pause repas, le tout remonté à notre administration qui n'a pas de solution sauf celle de continuer à foncer droit dans le mur, avec dans le rétroviseur les Rased... Car, en toile de fond, il s'agit bien d'une mesure de saupoudrage visant à faire passer la pilule de la suppression des Réseaux d'Aides aux Elèves en Difficulté. Monsieur l'inspecteur d'académie nous dira probablement tout à l'heure qu'il n'en est rien, qu'aucun poste rased n'est supprimé, que certains postes seront transformés...

Transformés en quoi ? Transformés en postes fléchés CP dans une école et une seule, transformés en postes de soutien au cycle 2 alternant entre deux écoles ? Oui, c'est bien ce que nous disons : la mission de service public qui consiste, à travers les rased, à offrir à tous les élèves d'un secteur géographique, quelle que soit son école, son lieu de vie, une aide pour remédier à ses difficultés est bien remise en cause, puisque ces nouveaux postes ne couvriront plus que de 2 écoles chacun. Quelle solution pour les autres écoles, nos collègues, hormis la débrouillardise et le recours pour certaines familles aux services marchands ?

L'aide personnalisée ne permettra ni de diagnostiquer les troubles cognitifs importants, ni d'y remédier.

La FSU pense au contraire qu'il aurait fallu consolider les Rased, trouver des formes d'incitation pour combler les postes vacants. Savez-vous par exemple que dans notre département, un enseignant non spécialisé ne peut pas postuler sur un tel poste. Pour le faire, il faut qu'il postule d'emblée à une formation, qui parfois, n'est pas proposée...

Certaines écoles du département, situées en zone d'éducation prioritaire, ont vu aussi arriver l'accompagnement éducatif, avec pour le coup une enveloppe budgétaire importante, contraire au serrage de ceinture prôné par Bercy. La FSU ne voit pas d'inconvénient à ce que les enfants puissent bénéficier d'activités péri-scolaires gratuites mais elle s'interroge sur la méthode qui consiste à ce que tout passe par l'éducation nationale. Quand l'éducation nationale aura fixé d'autres priorités plus urgentes et aura coupé les subventions, que se passera-t-il ? Nous en avons un bien triste exemple aujourd'hui avec la mise à mort des associations complémentaires de l'école : baisse des subventions, suppression des postes mis à disposition. C'est tout un pan du secteur associatif contribuant à l'épanouissement des enfants en milieu scolaire et péri-scolaire qui se trouve fragilisé. Il est pour le moins paradoxal que l'Etat coupe les vivres à ces associations qui ont prouvé toute leur utilité, notamment dans l'aide aux enfants en difficultés et dans le même temps propose de créer de nouvelles structures à travers l'accompagnement éducatif. Peut-on nous expliquer l'intérêt d'une telle logique ? La seule qu'on y voit, c'est le transfert à terme de nouvelles charges vers les collectivités locales. La FSU déplore également que la responsabilité et l'organisation des dispositifs reposent essentiellement sur les épaules des directeurs d'écoles, dont la mission première est d'enseigner.

Revenons aux programmes de 2008 avec leurs évaluations, où réussir 9 opérations sur 10 est reconnu comme positif et n'en réussir que 8, comme nul ! Sont-ce ces méthodes d'antan dont on nous vante tant le mérite ? Et l'enfant là-dedans, en CM2, qui se voit évaluer sur des compétences qu'il n'a pas encore vu en classe (rappelons que le programme doit être fait sur l'année, pas en un trimestre) en janvier, quel enseignement va t-il en retirer ? La FSU dénonce

des pratiques visant une mise en échec des enfants, dans l'unique but de mesurer la performance du système.

Voilà encore l'un des postulats du libéralisme, la performance, ou rentabilité et toute la quincaillerie qui s'en suit : productivité, productivisme, mérite...

Le niveau a baissé, et bien ces évaluations vont le prouver... Au passage, un peu de concurrence « contrôlée » entre les écoles, comme le prévoit la note de service, ne peut pas nuire à bien montrer qu'il y a de bons enseignants et des mauvais.

La preuve sera donc faite que pour remédier aux problèmes de l'école, il ne faut pas mettre plus de moyens comme le réclament les syndicats, mais réorganiser le service ! Dans les services d'urgence, on a vu ce que cette logique a donné...

Dans la fonction publique, le remède passe par la suppression de 13500 postes pour 2009, dont une bonne part pour le service public d'éducation.

C'est également 3000 suppressions de postes aux concours de recrutement des professeurs des écoles, avec en plus, la suppression des IUFM et de la formation des enseignants par alternance qui semblait pourtant avoir fait ses preuves.

Mais notre administration a tout prévu. Pour la rentrée 2009, les statistiques du Rectorat font apparaître une chute spectaculaire des enfants de 2 ans scolarisés, de -15%, un pourcentage identique dans les quatre départements bretons. Dans le même temps, les enfants de 3 ans connaissent une forte augmentation. Le différentiel établi par l'administration entre les effectifs de ces deux populations est intéressant : de 1997 à 2006, il passe de 1000 à 2000 enfants. De 2007 à 2009, il passe de 2500 à 3300. Faut-il en conclure que les 3300 enfants de moins de 3 ans chassés de l'école maternelle en 2009 trouveront tous une structure d'accueil autre que l'école ? Ou leurs parents seront-ils contraints de se priver d'emploi une année de plus ?

Sauf que ces enfants seront bien inscrits dans les mairies et leurs parents viendront frapper aux portes de l'école publique.

A ce stade-là, nous tenons à tirer vigoureusement la sonnette d'alarme. Notre administration, du moins ses cadres dirigeants, d'autres administrations publiques, notamment la CAF, certains élus de ce département, sont en train de saboter l'école maternelle publique, notamment à travers la prise en charge des enfants de deux ans. Distribuons les rôles :

- 1) l'Education nationale tient un discours ambigu, qui prend la forme d'un statu quo sous la plume du ministre lorsqu'il écrit que les enfants de deux ans pourront être accueillis en maternelle dans les mêmes conditions que les années précédentes... Mais le Recteur communique des statistiques douteuses pour ne pas dire trompeuses. D'ailleurs, nous avons une interrogation sur la fiabilité des chiffres fournis par l'administration. Des écarts importants apparaissent entre les données fournies par le Rectorat et celles fournies par l'inspection académique, non seulement en ce qui concerne les prévisions, ce qui peut se comprendre, mais également pour les constats des années antérieures. Nous en voulons pour preuve le P/E du département ainsi que les constats de rentrée : le Recteur annonce -78 et l'IA, +234 lors du CDEN de rentrée. Concernant le P/E, on ne s'explique pas les différences observées d'un document à l'autre, y compris pour les rentrées antérieures... A croire que notre administration adapte les chiffres à la réalité qu'elle souhaite décrire... Les écarts entre les chiffres fournis par l'administration et ceux que nous font remonter nos collègues en témoigneront : là, une partie des deux ans est encore comptabilisée, ailleurs, les 2 ans ont été rayés de la carte pour justifier une fermeture...
- 2) la CAF est prête à financer la construction de projets concurrentiels à l'école publique, mais ensuite, à charge pour les collectivités locales d'en assurer le fonctionnement...
- 3) des élus locaux qui prennent des initiatives diverses, là une classe passerelle adossée le matin à l'école publique mais avec service payant pour les familles l'après-midi,

ailleurs une maison de l'enfance accueillant les enfants jusqu'à leurs 4 ans... toujours sur le principe du citoyen qui paye deux fois, une première fois en finançant à travers ses impôts locaux la mise en place de la structure, et la seconde fois en tant qu'utilisateur de celle-ci...

Sans compter que la CAF finance aussi des initiatives privées, en lien avec le diocèse ou des partenaires privés.

A ce petit jeu de massacre, c'est l'unité du service public qui est remise en cause. Ce qu'une commune ou une collectivité de communes pourront se permettre, d'autres ne le pourront pas pour raisons financières. Ici, les citoyens auront droit à rien, là à tout... C'est de cette société là que vous voulez tous ? Et bien en tout cas, certains décident déjà pour nous et, à travers leurs projets diversifiés, dessinent une carte de France très inégalitaire dans l'accès aux services, qu'ils soient publics ou marchands.

La FSU continue de penser que l'école maternelle publique peut offrir les meilleures chances aux enfants pour réussir, à condition que l'Etat lui donne les moyens de le faire, notamment en y abaissant les effectifs par classe. C'est honteux ce qui se passe en ce moment !

Tout comme honteuse est la manière dont l'Etat essaie de réintroduire les EPEP, par la voie parlementaire, et ce malgré un rejet quasi unanime du décret De Robien par le Conseil Supérieur de l'Education en 2008, à l'exception de l'unique voix du représentant du Médef, comme par hasard.

Les EPEP n'apporteront rien de bon aux écoles, bien au contraire. Ils permettront à l'administration de globaliser un peu plus les effectifs, comme elle le fait aujourd'hui sur les villes. Lors du CTPD de rentrée, nous contestions le choix de l'administration de ne pas ouvrir dans une école maternelle briochine alors que la moyenne par classe atteignait 34 enfants. Monsieur l'inspecteur d'académie nous avait alors répondu que sur la base de 30 élèves par classe dans l'ensemble des écoles de la ville, il restait des places... Voilà ce qui se passera au sein de l'EPEP quand l'une des 5 ou 6 écoles demandera un poste.

Outre les questions de transports que cela soulèvera, mais tout va bien, les ressources en pétrole sont illimitées comme chacun sait, l'EPEP pose le problème de la gestion centralisée de structures réparties sur différents sites. Quels interlocuteurs pour les familles, pour les élus ? La solution ne passera-t-elle pas par la concentration des structures en une seule, entraînant la suppression de services de proximité ? La direction de ces EPEP, confiée à des « managers » dont le seul objectif sera d'atteindre les objectifs qui leur auront été fixés par leur administration et le CA, nous interroge, d'autant que la composition de ce CA renforce le pouvoir du local. Les EPEP ne favorisent-ils pas l'émergence d'établissements en forte concurrence entre eux, pouvant être soumis à des logiques locales fortes, notamment en matière d'éducation ?

Corollaire de la performance, la concurrence est le principe de base du libéralisme que l'on retrouve dans l'ensemble des réformes contenues dans la RGPP. Concurrence entre les établissements, entre les personnels... entre les élèves avec le retour prôné de l'enseignement magistral. De la maternelle à l'Université, voici le principe fondateur de la RGPP. A l'heure où tout le monde fait les frais de cette concurrence libre et non faussée, c'est-à-dire avec le moins de contrôle possible, en premier lieu de la part de l'Etat, continuer dans ce sens est totalement aberrant. Sauf peut-être du point de vue de notre président qui quelques mois avant le déclenchement de la crise prônait le sur-endettement des français comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Oui, cette RGPP nous fait craindre le pire, et pas seulement à nous, enseignants. Il suffit de constater l'intérêt que suscite nos discours auprès des élus, des parents d'élèves lors de réunions publiques. Des Collectifs se montent, d'autres renaissent comme le collectif maternelle en danger.

Des enseignants désobéissent en se faisant lourdement sanctionner. Résister, quand les valeurs de la République sont mises à mal, sont piétinées, ce n'est pas un mot dénué de sens dans le corps des enseignants.

Quand 2 millions de personnes descendent dans la rue le 29 janvier pour dire stop au libéralisme, à l'argent jeté aux banques et aux grandes entreprises pour que le CAC 40 ne plonge pas trop, et que la seule réponse qui est faite, c'est que la crise, on la doit aux réformes qui n'ont pas été menées... L'Etat et ses services prennent un vrai risque, celui de débordements sociaux sans précédents dans ce pays. Il y aura de la casse, et pas que du côté des services publics...

Plutôt que de continuer à gangrener de l'intérieur la fonction publique avec la RGPP, il faudrait au contraire restaurer le lien social en consolidant les services publics, en investissant dans les emplois publics, en redonnant du pouvoir d'achat aux français.

Citoyens, il est temps d'arrêter le massacre et de dire stop à cette fuite en avant !

Merci.

Saint-Brieuc, le 2 février 2009.

La FSU 22.